

# DanseSport Québec

## POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES DONATEURS MAJEURS

### DANSESPORT QUÉBEC

#### **OBJECTIFS**

La présente politique vise à :

- Établir des critères appropriés et adéquats pour déterminer les catégories de donateurs majeurs;
- Établir les moyens équitables de reconnaître leur contribution.

#### **PRINCIPES ET RÈGLES**

- ◆ Notre politique de reconnaissance s'appuie sur les critères établis dans la présente politique de façon à soutenir l'œil critique de ceux qui en verront l'application.
- ◆ La présente politique a été élaborée sur la base du principe de la proportionnalité de l'apport à notre fédération en termes de temps, d'efforts et de contribution appréciés qualitativement et/ou quantitativement.
- ◆ Règle générale, l'avantage obtenu par un donateur majeur suite à son apport à DANSESPORT QUÉBEC a une durée limitée dans le temps sauf dans les cas spécifiés dans la présente politique.
- ◆ DANSESPORT QUÉBEC doit obtenir le consentement du donateur pour reconnaître publiquement le don, peu importe la nature ou la valeur du don.
- ◆ Chacun des donateurs majeurs sera traité de façon équitable.
- ◆ Dans le cas d'une entente formelle qui prévoit une contribution échelonnée sur plusieurs années, les avantages prévus à la présente politique seront applicables dans leur ensemble dans les meilleurs délais.

#### **CHAMP D'APPLICATION**

La politique s'applique aux individus, aux entreprises, aux organismes et regroupements qui font un don majeur à DANSESPORT QUÉBEC.

La participation à une ou l'autre des activités régulières de financement de DANSESPORT QUÉBEC pour lesquelles un produit et/ou un service est obtenu n'est pas considérée comme un don majeur.

## DanseSport Québec

TABLEAU DE RECONNAISSANCE DES DONATEURS					
	De 25\$ à 99 \$	De 100 \$ à 499 \$	De 500\$-999\$	De 1 000 \$ à 2 499 \$	De 2 500 \$ et plus
CATEGORIE DE DONATEUR	SUPPORTER	BRONZE	ARGENT	OR	VIP
<b>RECONNAISSANCE</b>					
Email de remerciement	X	X	X	X	X
Bracelet de soutien DanseSport Québec	X	X	X	X	X
Épinglette DanseSport Québec		X	X	X	X
Carte de remerciement	X	X	X	X	X
Lettre de remerciement signée par le président			X	X	X
Appel du président			X	X	X
Infolettre Placements Sport DanseSport Québec	X	X	X	X	X
Cadeau commémoratif - DanseSport Québec			2 billets pour assister à un événement de Danse Sport Québec ( gala bénéfice ou compétition)	2 billets pour assister à un événement de Danse Sport Québec ( gala bénéfice ou compétition)	4 billets pour assister à un événement de DanseSport Québec (gala bénéfice ou compétition) et démonstration de danse par un de nos couples lors d'un de vos événements
<b>MENTIONS (sur accord du donateur)</b>					
Mention Assemblée Générale Annuelle				X	X
Nom mentionné dans les communiqués/infolettres			X	X	X
Nom mentionné dans les autres médias (sociaux, ..)			X	X	X
Mention sur le site web			1 an	2 ans	3 ans
Mention spécifique (journal local - photo donateur)				X	X
Nom mentionné dans les événements bénéfiques ou annuels				X	X

## DanseSport Québec

### DÉFINITIONS

#### **La Fédération**

La fédération de DANSESPORT QUÉBEC.

#### **Donateur majeur**

Toute personne, entreprise ou organisme ou regroupement qui remet à DANSESPORT QUÉBEC, (par l'entremise de Sports Québec ou Placements Sports), au fil des années, en un seul versement ou de façon récurrente et cumulative, une somme d'argent, des équipements ou tout autre bien dont l'objectif sera de favoriser l'épanouissement de la Fédération.

#### **MODALITÉS**

En début d'année civile, la liste des donateurs répondant aux critères susmentionnés est préparée par le coordonnateur et présentée au conseil d'administration pour confirmer l'éligibilité et la conformité du don selon la politique d'acceptation des dons établie. Le coordonnateur doit obtenir une autorisation du donateur avant toute publication de l'application de cette reconnaissance publique.

La distribution des avantages pour les donateurs en lien avec la présente politique doit se faire dans les meilleurs délais. L'application de la présente politique ne peut être rétroactive à moins d'ententes préalablement établies.

#### **IMPUTATION DES COÛTS**

Les frais reliés à la reconnaissance d'un donateur sont à la charge de DANSESPORT QUÉBEC (matériel et installation).

#### **RESPONSABILITÉ**

Le conseil d'administration est responsable de l'application et de la mise à jour de cette politique.

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de DANSESPORT QUÉBEC.

---

**Marjolaine Lagacé**

*Présidente*

**DANSESPORT QUÉBEC**

Adopté le \_\_\_\_\_